

*Initiatives ministérielles*

Ce qui est encore plus honteux, c'est que dans cette zone, en 1992, on accordera 1 624 tonnes de morue à l'Union soviétique dans les eaux canadiennes, dans notre zone de 200 miles. L'ancien ministre des Pêches et des Océans sait exactement de quoi je parle. Il sait ce que je veux dire parce que je vais vous dire ce qu'il a fait. Il a échangé la morue contre du capelan. C'est vrai, monsieur le ministre! Le ministre leur a dit: «Allez prendre du capelan, du sébaste et du merlu argenté.»

Le ministre hoche la tête parce qu'il sait que c'est ce qu'il a fait.

Je le répète, monsieur le Président, le Canada traverse une crise. Hier soir, un bateau canadien a été arraisonné parce qu'il avait 200 livres de morue à son bord, alors que l'Union soviétique pourra en pêcher 1 624 tonnes en 1992. Nous voilà aujourd'hui en train de débattre un projet de loi qui exclura tous ces bateaux étrangers s'ils sont utilisés comme bateaux de pêche.

Je comprends à quel point c'est difficile d'être ministre et d'apprendre que les Affaires extérieures ont fait ceci ou cela et de se faire dire par ce ministère: «Les choses ont toujours été ainsi et vous ne pouvez rien changer.» Il suffirait que quelqu'un réponde: «Ce qui est bien est bien, mais ce qui est mal n'est acceptable pour personne. Nous allons empêcher ces bateaux étrangers d'obtenir des permis canadiens et d'être exclus de ce projet de loi. Nous allons les arrêter parce qu'ils ne nous permettent pas de faire la même chose au large de leurs côtes.» Faisons ce qu'a fait la Namibie en novembre dernier. Faisons ce que ce petit pays a fait, renvoyons-les chez eux et cessons de dire des choses ridicules comme: «Nous allons les exclure de la loi, conformément à la position de notre parti.» C'est ce que disent les conservateurs et les néo-démocrates. Ils veulent que l'entretien des bateaux étrangers se fasse dans nos chantiers navals.

Eh bien, ce n'est pas assez. Les Canadiens ne veulent plus de bateaux de pêche étrangers dans nos eaux territoriales.

**M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur le Président, j'écoute avec plaisir, comme toujours, les propos divertissants du député. Ils sont toujours divertissants sinon redondants. Cela me rappelle un grand Canadien de l'Ouest, l'ancien premier ministre John Diefenbaker. On a raconté que M. Diefenbaker, chaque fois qu'on lui posait une question à

la Chambre et qu'il ne savait pas trop quoi répondre, commençait de la manière suivante: «Vous me posez une question sur le blé? J'adore le Parlement.» Il aimait beaucoup discourir sur le Parlement. Il répondait donc en parlant du Parlement. S'il ne connaissait pas la réponse, il faisait un laïus sur le Parlement. Je me souviens toujours de cela lorsque le député de Gander—Grand Falls prend la parole.

Je sais bien que le projet de loi C-33, concernant l'utilisation de navires étrangers et de navires non dédouanés pour le cabotage, n'a été présenté que cet après-midi. On ne peut donc pas compter que le député ait eu le temps de le lire en entier. Je suis persuadé qu'il se serait abstenu de certaines observations s'il avait fait l'effort de le lire d'un bout à l'autre.

À propos d'une observation que le député a faite plusieurs fois, je voudrais lire le paragraphe 3(2) du projet:

Le paragraphe (1) ne s'applique pas à l'égard des navires étrangers ou des navires non dédouanés qui, selon le cas, sont utilisés

a) comme bateaux de pêche au sens de la Loi sur la protection des pêches côtières dans le cadre d'activités régies par cette loi[. . .]

• (1650)

La réponse toute simple. Si le député avait lu le paragraphe suivant, celui qui a provoqué son emportement, il aurait constaté que toutes ses affirmations étaient démenties par le projet de loi. C'est une autre loi qui donne la protection qu'il souhaite. Nous ne pouvons avoir deux lois qui disent exactement la même chose. Il suffit donc de prévoir une exception, au paragraphe 2 de l'article 3, en faisant référence à la notion de bateaux de pêche définie dans la Loi sur la protection des pêches côtières, pour éviter d'avoir un texte de loi qui fait double emploi. La situation est déjà prévue par cette autre loi. Je tiens à ce que le député le sache pour qu'il s'énerve un peu moins et soit en quelque sorte plus franc avec les téléspectateurs.

**M. Baker:** Monsieur le Président, étant donné que le député est relativement nouveau à la Chambre, je pense qu'il n'a pas lu le projet de loi aussi attentivement qu'il aurait dû.

Pendant des années, comme vous le savez, j'ai été légiste dans une assemblée législative et s'il y a une chose que j'ai apprise dans l'exercice de ces fonctions, c'est de lire les articles à fond.